REPUBLIQUE FRANCAISE – Département de l'Ain

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
001-210104055-20230526-DM2023-18-AU
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 26/05/2023

DECISION DU MAIRE

N° DM2023-18

Objet : Révision du loyer du logement communal situé 21 rue des Ecoles 01960 SERVAS

Monsieur le Maire de la Commune de Servas (Ain),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL2022-34 du 1er septembre 2022 modifiant la délibération DEL2605-009 du 26 mai 2020 relative à la délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;

Vu le contrat de location du logement communal situé 21 rue des Ecoles à Servas, signé le 17 mai 2021 entre la Commune de Servas et Madame Audrey CHEVALIER ;

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la révision du loyer de ce logement avec effet au 1er juillet 2023, révision basée sur l'indice de référence des loyers du 1er trimestre ;

Considérant que la valeur de l'indice de référence des loyers du 1er trimestre 2022 s'élevait à 133,93 et celle du 1er trimestre 2023 à 138,61, soit une augmentation de 3,49 % ;

DECIDE

Article 1er :

D'appliquer l'augmentation légale de 3,49 % au loyer du logement loué à Madame Audrey CHEVALIER, situé 21 rue des Ecoles à Servas, à compter du 1er juillet 2023 :

- Soit 618,98 x 1,0349 = **640,58 €**

Article 2 :

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal sera informé de cette décision lors de sa prochaine séance.

La présente décision sera annexée au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Servas, le 26 mai 2023

Le Maire,
Serge GUERIN

MAIRIE DE SERVAS (AIN)

MAIRIE de SERVAS – 1, route de Bourg – 01960 SERVAS
Tel. : 04.74.52.76.09 - mail : mairie@servas.fr